



<b>VILLE DE MONT DE MARSAN</b>	<b>DECISION DU MAIRE</b>  <b>N° 2024/03-0058</b>
------------------------------------	--

<b>SERVICE EMETTEUR</b>  Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	<b>OBJET :</b> <b>CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITÉ AU CREMATORIUM</b> <hr/> <b>Nomenclature Acte :</b> <b>1.1.10 – procédure adaptée</b>
--	---

**Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,**

**Vu** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

**Expose :**

Une procédure adaptée a été lancée le 14 août 2023 sur la plateforme acheteur du pouvoir adjudicateur (Landespublic) pour une remise des offres au 26 septembre 2023, conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique, afin de désigner les attributaires du marché relatif à la construction d'une salle de convivialité au Crématorium.

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique (60%) et le prix (40%), les offres les plus avantageuses ont été présentées comme suit :

- lot 01 VRD à la société ROY TP (40 Pouydesseaux) pour un montant estimatif de 78 456,90 € HT
- lot 02 Fondations GO Installation de chantier à la société VANTHOURNOUT (40 Mont de Marsan) pour un montant estimatif de 61 283,80 € HT
- lot 03 Charpente métallique à la société DL AQUITAINE (40 Tercis les Bains) pour un montant estimatif de 41 600,00 € HT
- lot 04 Couverture bac sec à la société DEVISME (40 Saint Sever) pour un montant estimatif de 33 441,76 € HT
- lot 05 Menuiseries extérieures aluminium à la société CASTAING ALUMINIUM (40 Aire sur l'Adour) pour un montant estimatif de 31 527,60 € HT
- lot 06 Menuiserie intérieure bois à la société SCOP LAPORTE (40 Samadet) pour un montant estimatif de 23 260,26 € HT
- lot 07 Plâtrerie Faux Plafonds à la société NOTTELET PLATRERIE (40 Pontonx sur l'Adour) pour un montant estimatif de 23 595,17 € HT
- lot 08 Peinture à la société PEINTURE SADYS (40 Roquefort) pour un montant estimatif de 5 516,00 € HT



- lot 09 Carrelage Faiences à la société LESCA JOEL ET FILS (40 Tartas) pour un montant estimatif de 22 568,75 € HT

- lot 10 CVPS à la société LE FROID PYRENEEN (64 Lons) pour un montant estimatif de 35 500,00 € HT

- lot 11 Electricité CFO CFA à la société IONYS (40 Mont de Marsan) pour un montant estimatif de 16 409,55 € HT.

**Décide** d'intervenir à la signature des marchés dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le **05 MARS 2024**

Charles DAYOT  
Maire de Mont de Marsan

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).